

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5560

présenté par
M. Morin

à l'amendement n° 2780 de M. Decool

APRÈS L'ARTICLE 19

Après le mot :

« apportées »,

insérer les mots :

« aux branches professionnelles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

il s'agit simplement de préciser que ce rapport doit également prévoir la simplification des branches.